

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2013 A 20H30 - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -

Présents : Bernard MAMET – Jacques ROMAND – Jean-Sébastien LACROIX - Robert BONNEFOY – Christophe MATHEZ – Gilles BOURQUI – Sylvie TINGUELY - Annie BERTHET – Maurice VANDELLE – Fabien CHAVIN-GAZALIER - Béatrice CHAVETNOIR – Murielle BERTHET - Corine BOUVIER MARILLIER – Sébastien BENOIT-GUYOD – Frédéric BOURLAND

Absents: Danielle TISSOT (excusée) – Régis BAILLY-SALINS (pouvoir à Fabien CHAVIN-GAZALIER) – Bernard DAVID (pouvoir à Maurice VANDELLE) – Dominique AUZIAS

Secrétaire de séance : Jean-Sébastien LACROIX

Le 7 novembre 2013, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents.

M. le Maire, au nom du Conseil Municipal, transmet toute sa sympathie à Danielle TISSOT et Bernard DAVID.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du compte rendu de la séance du 3 octobre 2013
- 3. Bail commercial de la Trésorerie : changement de destination et signature avec un nouvel exploitant
- 4. Maîtrise d'œuvre pour le lotissement Les Crêtets : signature du marché
- 5. Finances:
 - Tarifs communaux 2014
 - Budget principal de la commune : décision modificative n°1
 - Budget annexe de la chambre funéraire : décision modificative n°1
 - Budget annexe du Fort des Rousses : décision modificative n°2
 - Renouvellement de la ligne de trésorerie avec la Banque Populaire
 - Subvention exceptionnelle pour le concours organisé par les jeunes agriculteurs
 - Subvention à l'association 3 Couleurs
- 6. Secours sur piste :
 - Tarifs 2013/2014
 - Avenant au contrat relatif aux secours sur les domaines alpin et nordique passé avec la SAEM SOGESTAR
 - Signature d'un marché à bons de commande avec la Société Ambulances et taxis des 4 villages pour l'évacuation en ambulance des blessés sur les domaines alpin et nordique.
- 7. Renouvellement du bail du cinéma avec la société Modern Cinéma et subvention exceptionnelle pour les 30 ans
- 8. Travaux:
 - Rénovation de la gendarmerie : avenant n°1 au lot 2 isolation extérieure (ent. BONGLET)
 - Eclairage public communal : renouvellement du matériel vétuste 2ème tranche
 - 9. Convention de servitude entre la SARL BURINI et ERDF : désignation d'une parcelle communale
 - 10. Offre d'abonnements à la bibliothèque pour le loto du collège des Rousses
 - 11. Remboursement des frais de déplacement d'un agent en stage d'immersion : rectification de la délibération n° 2013-9-004
 - 12. Liste des marchés signés par M. le Maire
 - 13. Questions et informations diverses
 - Premier bilan des TAPs

- M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :
- lancement d'une campagne de mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'ancienne horloge de l'église, la restauration de la fontaine des Rousses d'Amont et l'entretien des remparts du Fort des Rousses
- avenant n°4 à la convention pour la mise en place des conteneurs semi-enterrés sur la commune des Rousses

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces questions supplémentaires à l'ordre du jour.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Jean-Sébastien LACROIX secrétaire de séance.

Arrivée de Béatrice CHAVETNOIR

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 3 octobre 2013

M. le Maire demande au conseil municipal s'il a des observations à formuler sur le compte-rendu de la séance du 3 octobre 2013.

Aucune remarque n'étant faite, le conseil municipal approuve le compte rendu du 3 octobre 2013 à l'unanimité.

3 - Bail commercial de la Trésorerie

M. le Maire rappelle que par délibération du 25 août 2011, le conseil municipal a autorisé la signature d'un bail commercial avec la SARL MARCHANDISE pour la location de l'ancienne trésorerie 70 rue de la Redoute afin d'ouvrir un magasin d'électroménager.

Arrivée de Sébastien BENOIT-GUYOD

Or, M. MARCHANDISE rencontre des difficultés financières et n'a pas réglé son loyer depuis de nombreux mois. Le montant de sa dette s'élève à 17 801,11 € (loyers + charges, chiffres arrêtés au 30 novembre 2013).

Arrivée de Sylvie TINGUELY

M. MARCHANDISE a trouvé un repreneur pour une autre activité et souhaite vendre le pas de porte, ce qui lui permettra de solder les impayés.

Le repreneur souhaite vendre des articles de décoration de la maison et art de la table, de produits régionaux, de souvenirs. IL s'agit de la Sté Félie Montagne Déco.

Le Conseil Municipal doit autoriser le changement de destination et la signature d'un nouveau bail commercial avec le repreneur, M. et Mme BEAUFOUR.

M. le Maire ajoute que la dette doit être soldée à la date de signature du bail avec le futur repreneur.

Gilles BOURQUI a eu l'information par Julien MARCHANDISE que le repreneur aurait eu l'accord de principe des banques.

Christophe MATHEZ trouve un peu léger que la commune n'ait pas été avisée directement de la réponse des banques. Il avait dit qu'il refuserait de voter ce soir s'il n'avait pas d'information sur la situation financière de M. et Mme BEAUFOUR. Annie BERTHET pense qu'il appartient à M et Mme BEAUFOUR de faire passer directement l'information au Maire.

M. le Maire propose de mettre des restrictions dans la délibération : si la dette n'est pas éteinte, il ne signé pas le bail.

Annie BERTHET pense que d'autres candidats voudraient avoir accès à ce local.

Si un nouveau commerçant autre que M. et Mme BEAUFOUR s'installe dans les locaux avec un nouveau bail, il y a un risque de mise en faillite de la Sté MARCHANDISE et la commune ne récupérera pas sa créance.

M. le Maire indique que si ce n'est pas M et Mme BEAUFOUR qui signent le bail, alors il faudra modifier à nouveau la destination du bail.

Frédéric BOURLAND pense que si la vente du pas de porte échoue, la procédure pour récupérer le local prendra des mois.

Christophe MATHEZ est étonné que M. MARCHANDISE soit au courant de la décision des banques et pas M. le Maire, cela ne le met pas en confiance.

Annie BERTHET et Frédéric BOURLAND pensent que cette reprise de locaux commerciaux ne s'est pas faite dans les règles.

M. le Maire propose au conseil d'accepter un transfert d'activités des locaux et de signer le bail commercial avec un nouveau commerçant sous réserve que la dette soit éteinte au 30 novembre 2013.

Le conseil municipal donne un accord unanime à cette proposition et autorise M. le Maire à modifier la destination du bail permettant la vente de décoration pour la maison, art de la table, souvenirs et à signer le bail commercial au 1^{er} décembre 2013 sous réserve du paiement de la dette de loyers et des charges de M. MARCHANDISE.

M. le Maire ajoute qu'on ne peut que souhaiter la réussite de cette démarche mais il n'a pas les cartes en main concernant la partie financière.

4 Maîtrise d'œuvre pour le lotissement les Crêtets : signature du marché

M. le Maire rappelle qu'une consultation pour l'aménagement du lotissement Les Crêtets a été lancée et est parue dans la presse le 18/07/2013, le BOAMP le 15/07/2013 et le site internet de la commune le 15/07/2013. La date limite de réception des offres a été fixée au 16 septembre 2013 à 12 h 00.

Les critères de sélection des offres et de leur pondération sont les suivants :

- Compétence et expérience 40 %
- Prix 30 %
- Délai d'exécution 30 %

La commission des travaux assistée de Mme Florence CLEMENT a procédé à l'ouverture des offres le 30 septembre 2013 à 9 h 30.

10 offres ont été reçues :

- SARL PMM de Dole
- Agence A+VF BOIS de Lons le Saunier
- VIATEC ALTUS SARL d'Allonzier la Caille (74)
- ABEST Ingénierie d'Ugine (73)
- SAS BEREST de Colmar (68)
- EURL Frédéric JAMEY de Besançon (25)
- S.A.S. Espace de Vie Ingénierie (E.V.I.) de Ronchamp (70)
- SARL JDBE de Besançon
- SARL Olivier COLIN de Champagnole
- SAS VERDI Ingénierie à Dijon

L'offre d'Agence A+VF BOIS a été écartée car non réglementaire (acte d'engagement non signé).

Une nouvelle réunion de la commission après examen des dossiers permettant d'attribuer une note sur le critère compétences et expérience a eu lieu le 8 octobre 2013 et il a été décidé de retenir les 3 candidats suivants pour une audition devant la commission, Mme Florence CLEMENT (CAUE) et l'architecte conseil de la DDT M Jérôme MAZAS le 25 octobre 2013 :

- ABEST Ingénierie
- SAS VERDI
- VIATEC ALTUS

A l'issue de cette audition, c'est la SAS VERDI qui a été retenue pour un coût de 45 135.00 € HT et un délai d'exécution de 9 semaines pour les phases EP – AVP et PRO.

M. le Maire présente le rapport d'analyse des offres en séance qui est consultable en mairie et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la SAS VERDI.

Le Conseil municipal autorise par 15 voix pour et 2 abstentions (Sylvie TINGUELY et Béatrice CHAVETNOIR) la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement les Crêtets avec la SAS VERDI.

5 FINANCES

a) Tarifs communaux 2014:

M. le Maire rappelle que la Commission des Finances s'est réunie le 24 octobre et Jacques ROMAND, rapporteur, propose trois indices d'augmentation pour fixer les nouveaux tarifs :

- Indice INSEE des prix à la consommation Ensemble progression sur la période du 1.09.12 au 1.09.13 : + 0.9%
- Indice INSEE des prix à la consommation Alimentation progression sur la période du 1.09.12 au 1.09.13 : + 1.1 %
- Indice INSEE des prix à la consommation Loyer progression sur la période du 1.09.12 au 1.09.13 : + 1.8 %.

1 - CANTINE & PERISCOLAIRE (Augmentation au 01.09.2014)

Prestations	Tarifs 2013	Propositions 2014
Garderie Périscolaire : la séquence (résidents) – 1 enfant	3.00	*
Garderie Périscolaire : la séquence (résidents) – 2 enfants	2.85	*
Garderie Périscolaire : la séquence (résidents) – 3 enfant	2.70	*
Garderie Périscolaire : la séquence (résidents) – 4 enfant et +	2.55	*
Garderie Périscolaire : la séquence (non - résidents) – 1 enfant	3.45	*
Garderie Périscolaire : la séquence (non - résidents) – 2 enfants	3.30	*
Garderie Périscolaire : la séquence (non - résidents) – 3 enfants	3.10	*
Garderie Périscolaire : la séquence (non - résidents) – 4 enfants +	2.95	*
Cantine (y compris séquence de garderie) le repas pour les réguliers famille de 1 enfant	4.45	4.50
le repas pour les réguliers famille de 2 enfants	4.20	4.25
le repas pour les réguliers famille de 3 enfants	4.00	4.05
Le repas pour les réguliers famille de 4 enfants et plus	3.80	3.85
le repas pour les occasionnels et extérieurs famille de 1 enfant	5.50	5.60
le repas pour les occasionnels et extérieurs famille de 2 enfants	5.30	5.40
le repas pour les occasionnels et extérieurs famille de 3 enfants	4.90	5.00
Le repas pour les occasionnels et ext. famille 4 enf. et plus	4.60	4.70
Le repas adulte	5.50	5.60

^{*}Par délibération du conseil municipal du 18 juillet 2013 les barèmes de l'accueil périscolaire et de loisirs du mercredi après-midi sont calculés sur les revenus des parents selon les barèmes suivants :

		Tarifs horaires	
Nombre d'enfants dans la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	0.050 %	0.045 %	0.040 %
Revenu mensuel plancher 598.42 €	0.30 € la séquence 1 h	0.27 € la séquence 1 h	0.24 € la séquence 1 h
Revenu mensuel plafond 6 500.00 €	3.25 €la séquence 1 h	2.93 € la séquence 1 h	2.60 € la séquence 1 h

<u>Exemple</u>: pour une famille composée de 2 enfants et ayant un revenu mensuel moyen de 3800 €, le barème horaire sera le suivant : 3 800 x 0.045 % = 1.71 €.

2 - ACCUEIL A.L.S.H. NON RESIDENTS COMMUNE ET STATION (Augmentation au 01.01.2014)

Non-résidents	Tarifs 2013	Tarifs 2014
1H .	6.50 €	6.60 €
2H	8.50 €	8.60 €
½ journée	17.00 €	17.20 €
journée	28.50 €	28.80 €

Les séances sont payables d'avance, sans repas et sans animations.

3 - LOCATIONS: (Augmentation au 01.01.2014)

Locaux	Tarifs 2013	Propositions 2014
Appartement Groupe scolaire	215.40 €/mois	219.30 €/mois
FPA Mandrillon Bureau	193.60 €/mois	197.10 €/mois

4 - LOCATIONS DE SALLES: (Augmentation au 01.01.2014)

Salles	Tarifs 2013	Propositions 2014
Salle Gérard Loye du 1/6 au 30/9	55.00 €/jour	56.00 €/jour
Salle Gérard Loye du 1/10 au 31/5	110.00 €/jour	112.00 €/jour
Gymnase du 1/6 au 30/9	73.50 €/jour	74.80 €/jour
	37.00 €/1/2 jour	37.70 €/1/2 jour
Gymnase du 1/10 au 31/5	122.50 €/jour	124.70 €/jour
	61.00 €/1/2 jour	62.10 €/1/2 jour
Salle de gymnastique du Gymnase	50€/jour 25€/demi-journée	51 €/jour 25.50 €/demi- journée
Vestiaires et douches du Gymnase	50 € la séance d'occupation	51 € la séance d'occupation
Salle des Narcisses		
Du 1/10 au 31/5	110.00 €/jour	112.00 €/jour
Du 1/6 au 30/9	55.00 €/jour	56.00 €/jour
Salles de la Ferme Midol Du 1/10 au 31/5	Salle de réunion 143.00 €/semaine ou 21.50 €/jour	146.00 €/semaine Ou 22 €/jour
Du 1/6 au 30/9	Bureau 95.00 €/semaine ou 14.50 €/jour	97.00 €/semaine ou 15 €/jour
Salle du Foyer Logement	46.00 € la demi- journée	46.80 € la demi- journée
Chalet de Julie	20€/jour	20.50 €/jour
Salle Marguerite	50€/jour 25€/ demi-journée	51 €/jour 25.50€/demi-journée
Salle du restaurant scolaire (sans cuisine et sans vaisselle) en fonction des nécessités du service	200 €/jour	205.00 €/jour

Salle des Gentianes et de La Doye (locations commerciales, séminaires, bals associations, expositions) : (Augmentation au $\underline{01.01.2014}$)

SALLE DE L'OMNIBUS SALLE DE LA DOYE					
Formule de location	Période	Résidents Tarifs 2013	Non résidents Tarifs 2013	Résidents Tarifs 2013	Non résidents Tarifs 2013
Repas, lunchs, vin d'honneur, bals, locations commerciales, séminaires avec	1/10 au 31/05	359.50 €	412.50 €	253.50 €	288.50 €
	Propositions 2014	366.00 €	420.00 €	258.00 €	294.00 €
mise à disposition de la cuisine et vaisselle	1/6 au 30/9	319.00 €	365.00 €	211.00 €	247.50 €
-	Propositions 2014	325.00 €	372.00 €	215.00 €	252.00 €

Expositions, réunions, séminaires, animations sans mise à disposition de la	1/10 au 31/5	271.00 €	313.00 €	194.50 €	222.00 €
	Propositions 2014	276.00 €	319.00 €	198.00 €	226.00 €
vaisselle et de la cuisine	1/6 au 30/9	230.50 €	265.00 €	149.00 €	171.00 €
	Propositions 2014	235.00 €	270.00 €	152.00 €	174.00 €
Forfait mariage, repas de famille avec mise à disposition cuisine et vaisselle	1/10 au 31/5	530.00 €	607.50 €	424.00 €	489.00 €
	Propositions 2014	540.00 €	619.00 €	432.00 €	498.00 €
Du vendredi soir au dimanche soir	1/6 au 30/9	447.50 €	512.50 €	335.50 €	387.00 €
	Propositions 2014	456.00 €	522.00 €	345.00 €	394.00 €

5 - VAISSELLE CASSEE OU MANQUANTE OMNIBUS et LA DOYE :

Prestations	Tarifs 2013	Propositions 2014
fourchette, cuillère, verre (l'unité)	3.00 €	3.00 €
couteau, assiette, tasse (l'unité)	5.00 €	5.00 €
pichet, plat, corbeille à pain	11.50 €	11.60 €
louche, plateau	18.50 €	18.60 €

6 - LOCATIONS DE VEHICULES: (Augmentation au <u>01.01.2014</u>) Pour le déneigement, minimum ¼ d'heure.

Prestations	Tarifs 2013	Propositions 2014
MB TRAC	119.50 €/H	121.00 €/H
MB TRAC (avec débroussailleuse, balai ou turbo neige):	159.50 €/H	161.00 €/H
Tracto-pelle et chargeur :	141.00 €/H	142.50 €/H
Camion 4 x 4:	5.50 €/km	5.50 €/km
Camion 4 x 4:	92.50 €/H	93.50 €/H
Chauffeur tous engins : heure normale	22.00 €/H	22.50 €/H
Chauffeur tous engins : heure de nuit ou dimanche et jours fériés	71.50 €/H	72.00 €/H
Etrave	133.00 €/H	134.00 €/H
Turbine latérale	176.50 €/H	178.00 €/H
Unimog 1650 + Turbo-fraise	257.00 €/H	259.50 €/H
Passage de la saleuse	153.00 €/H	154.50 €/H
Camion benne 3T5	3.00 €/km	3.00 €/km
Véhicule Master	12.00 €/H	12.00 €/H
Véhicule Master	3.00/km	3.00/km
Hydrocureuse	17.00 €/H	17.00 €/H

7 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL: (A compter du <u>01.01.2014</u>)

Prestations	Tarifs 2013	Propositions 2014
Heure normale	22.00 €/H	22.50 €/H
Heure de nuit ou dimanche et jours fériés	71.50 €/H	72.00 €/H

8 - FRAIS FUNERAIRES ET CONCESSIONS AU CIMETIERE : (A compter du 01.01.2014)

Prestations	Tarifs 2013	Propositions 2014
Chambre funéraire (résident commune) TTC	63.00 €	64.00 €
Chambre funéraire (non résident commune) TTC	69.50 €	70.00 €
Concession 15 ans 1 m x 2 m	112.50 €	113.50 €
Concession 15 ans 2 m x 2 m	209.50 €	211.50 €
Concession trentenaire 1 m·x 2 m	202.50 €	204.50 €
Concession trentenaire 2 m x 2 m	359.50 €	363.00 €
Concession cinquantenaire 1 m x 2 m	272.00 €	274.50 €
Concession cinquantenaire 2 m x 2 m	544.00 €	549.00 €
Caveau 2 places (non compris le montant de la concession)	1 219.50 €	1 230.50 €
Caveau 3 places (non compris le montant de la concession)	1 829.50 €	1 846.00 €
Caveau 4 places (non compris le montant de la concession)	2 431.00 €	2 453.00 €

Case enfeu (y compris plaque granit et concession trentenaire)	755.50 €	762.50 €
Case columbarium (y compris plaque granit et concession trentenaire	454.00 €	458.00 €

9 - DROITS DE PLACE: (A compter du 01.01.2014)

Prestations	Tarifs 2013	Propositions 2014
En dehors du jour de marché (avec un minimum d'encaissement de 60,98 € si accessoires et véhicule exposant à moins de 5 m du stand)	37.50 € le m²/jour	38.00 € le m²/jour
Le jour du marché parking Central, Omnibus, la Cure / le m2 par jour (tarif hors saison touristique été/hiver)		1.50 €
Le jour du marché le m²/jour (tarif saison touristique été/hiver : du 15/12 au 31/03 et du 15/06 au 15/09)	2.50 €	2,50 €

10 - EXPOSITION VEHICULES: (Augmentation au 01.01.2014)

Prestations	Tarif 2013	Propositions 2014
Véhicules (neufs ou occasions) par unité	5.00 €/jour	5.00 €/jour

11 - FETE PATRONALE: (Augmentation au 01.01.2014)

Prestations	Tarifs 2013	Propositions 2014
petits stands / la semaine	43.50 €	44.00 €
petits manèges ou confiserie / la semaine	85.00 €	86.00 €
grands manèges / la semaine	168.00 €	170.00 €

12 - STATIONNEMENT DOMAINE PRIVE COMMUNAL: (Augmentation au 01.01.2014)

Prestations	Tarifs 2013	Propositions 2014
redevance journalière	6.00 €	6.00 €
redevance hebdomadaire	20.50 €	20.50 €
Unité forfaitaire borne camping-car	3.60 €	3.60 €

13 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOUR EN CLASSE DE MER, DE NATURE :

Des enfants des classes primaires des écoles publiques ou privées (participation acquise dans la limite maximale de 21 jours pendant la totalité de la scolarité de l'enfant.) (A compter du 01.01.2014)

Prestations	Tarifs 2013	Propositions 2014
Séjour en Classe de mer ou de nature par enfant et par jour	11.50 €	11.60 €

14- HALTE GARDERIE (pour les enfants de 3 mois à 6 ans de manière occasionnelle)

augmentation au 23.12.2013 pour la Garderie Touristique

Non-résidents	Tarifs 2012/2013	Propositions 2013/2014
1 H	6.50 €	6.60 €
2 H	8.50 €	8.60 €
½ journée	17.00 €	17.20 €
iournée	28.50 €	28.80 €

15 - <u>DROIT DE TERRASSE</u> : (A compter du <u>01.01.2014</u>)

Prestations	Tarifs 2013	Propositions 2014
Droit de terrasse	20,50 €	21.00 €

16 - DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (A compter du 01.01.2014)

Prestations	Tarifs 2013	Propositions 2014
Panneaux publicitaires amovibles, matériels d'exposition et de vente	20.50 €	21.00 €
etc		

Droit de terrasses / Occupation du domaine public : minimum à percevoir : 1m².

17 - TARIFS BIBLIOTHEQUE COMMUNALE (A compter du 01.01.2014)

Prestations	Tarifs 2013	Propositions 2014
Abonnement annuel (résident):		
- adultes :	11.50 €	11.50 €
- enfants:	4.50 €	4.50 €
- famille	22.50 €	22.50 €
- associations :		
,	22.50 €	22.50 €
Abonnement annuel (non résident):		
- adultes :	15.00 €	15.00 €
- enfants :	6.50 €	6.50 €
- famille :	31.00 €	31.00 €
- associations :	31.00 €	31.00 €
Abonnement limité à un mois pour un nombre de livres illimités		
(touristes):	4.50 €	4.50 €
Amendes pour retard dans le retour des livres :		
- 2 ^{ème} rappel (par livre):	1.00 €	1.00€
- 3 ^{ème} rappel (par livre):	2.10	2.10€
Amende forfaitaire pour la perte ou la dégradation d'un livre usagé :	La moitié du prix d'acquisition Le prix	La moitié du prix d'acquisition Le prix
Amende forfaitaire pour la perte ou la dégradation d'un livre récent :	d'acquisition	d'acquisition
Location de livres à l'unité (touristes) :		
- adultes :	1.00 €	1.00 €
	0.50	0.50 €
- enfants:		

18 - POSE ET DEPOSE DE DECORATIONS SUR LES IMMEUBLES (A compter du 23.11.2014)

Prestations	Tarifs 2013	Propositions 2014
Forfait comprenant le personnel et la nacelle	56.00 €	56.50 €

19 - MISE A DISPOSITION DE LA POLICE MUNICIPALE (A compter du 01.01.2014)

Prestations	Tarifs 2013	Propositions 2014
Heure de Police Municipale (agent + véhicule)	48.00 €	48.50 €
Forfait 2H contrôle radar	117.00 €	118.00 €
Forfait pour rendu des données radar (par site)	16.50 €	17.00 €

^{*} Majoration de 100% les week-ends et jours fériés

M. le Maire propose de mettre les nouveaux tarifs sur le site web de la commune.

Jean-Sébastien LACROIX indique qu'il faudrait enlever le tarif de mise à disposition de l'hydrocureuse car la Commune n'a plus la compétence assainissement.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs mentionnés ci-dessus à l'exception du tarif de mise à disposition de l'hydrocureuse qui est supprimé.

b) Décision modificative n° 1 (2013) budget principal de la commune :

M. le Maire propose les modifications de crédits suivantes :

Chapitre	Article	Libellés	Sommes
011	61522	Entretien bâtiments	+ 50 000.00
011	61523	Entretien voirie et réseaux	+ 50 000.00
012	6218	Autres personnels	+ 3 000.00
012	64111	Personnel titulaire	+ 50 000.00
012	6413	Personnel non titulaire	+ 17 000.00
	*	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	+ 170 000.00
Chapitre	Article	Libellés	
023		Virement à la section d'investissement	- 170 000.00
		TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	- 170 000.00
Opération	n Article		
333	2117	Bois et forêts	+ 8 000.00
191	2313	Constructions	- 48 000.00
222	2158	Autres installations, matériel et outillage	- 80 000.00
300	204158	Subventions équipement autre groupement	- 50 000.00
		TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	- 170 000.00
Chapitre	Article	Libellés	
021		Virement de la section de fonctionnement	- 170 000.00
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	- 170 000.00

Jacques ROMAND indique que les frais d'entretien de bâtiment, de voirie et de terrain ont augmenté et les dépenses de personnel aussi, en raison notamment de l'augmentation des charges sociales et du recrutement de personnel pour pallier aux absences d'agents en arrêt maladie et le recrutement d'un nouvel agent au service informatique.

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications de crédits ci-dessus.

c) Décision modificative nº 1 (2013) Budget annexe de la chambre funéraire

M. le Maire propose les modifications suivantes :

Chapitre	Article	Libellés	Sommes
67	673	Titres annulés	+ 200.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			+ 200.00
023		Virement à la section d'investissement	- 200.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			- 200.00
Chapitre	Article	Libellés	Sommes
21	2188	Autres immobilisations corporelles	- 200.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			- 200.00
021		Virement de la section de fonctionnement	- 200.00
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	- 200.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications de crédits ci-dessus.

d) Décision modificative n° 2 (2013) : budget annexe du Fort des Rousses

M. le Maire propose les modifications de crédits suivants. Jean-Sébastien LACROIX précise qu'ils sont nécessaires pour terminer les travaux sur la demi-lune.

Chapitre	Article	Libellés	Sommes
63	63512	Taxes foncières	- 2 000.00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		- 2 000.00
023		Virement à la section d'investissement	+ 2 000.00
···	+ 2 000.00		
Chapitre	Article	Libellés	Sommes
23	2315.	Installations, matériel et outillage technique	+ 2 000.00

	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	+ 2 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 2 000.00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	+ 2 000.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications de crédits ci-dessus.

e) Renouvellement de la ligne de Trésorerie avec la Banque Populaire

Par délibération du 4 octobre 2012, la commune a souscrit une ligne de trésorerie de 800 000 € auprès de la Banque Populaire pour une durée de 12 mois. Cette ligne de trésorerie étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

M. le Maire fait part de l'offre de la Banque Populaire. Le conseil municipal doit délibérer pour renouveler cette ligne de trésorerie pour une nouvelle période de 12 mois. L'index de référence est l'EURIBOR 3 mois 0.2280% avec une marge de 1.50% et un taux effectif global de 1,728 % marge comprise. Les tirages seront d'un montant minimum de 15 000 €. En cas de tirage total de la ligne de trésorerie, le montant trimestriel des intérêts s'élèvera à 3 456.00 €.

Robert BONNEFOY déplore cet état de fait, notamment parce que la commune n'a toujours pas réalisé la vente du parking souterrain.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois avec la Banque Populaire et autorise M. le Maire à signer le nouveau contrat.

f) Subvention exceptionnelle pour le concours organisé par les jeunes agriculteurs

Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs organise au GAEC de la Célina (Les Berthets) la finale départementale de pointage le samedi 11 janvier 2014 aux Rousses. Le concours de jugement de bétail consiste pour des jeunes agriculteurs de 16 à 25 ans à être évalués sur leur aptitude au pointage et à l'appréciation morphologique des vaches de race Montbéliarde.

Le syndicat professionnel des jeunes agriculteurs du Jura sollicite une subvention de 200 € auprès de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € au Syndicat professionnel des jeunes agriculteurs pour l'organisation d'un concours de pointage aux Rousses le 11 janvier 2014.

g) Subvention à l'Association 3 couleurs

La commission des finances avait écarté le versement de la subvention annuelle à cette association car elle n'avait pas communiqué son bilan financier ni sollicité le versement d'une aide pour 2013. C'est chose faite.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 114 € à l'Association 3 couleurs pour l'année 2013.

6 Secours sur piste

a) Tarifs 2013/2014

L'article 54 de la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002 autorise les Communes à rendre payants les secours engagés pour toute activité sportive ou de loisirs.

Sur proposition de la SAEM SOGESTAR, le conseil municipal doit fixer les tarifs des secours sur les domaines alpin et nordique et ce pour toute la saison d'hiver 2013/2014.

TARIFS SECOURS	2013/2014
Petits soins	50 €
Zone rapprochée	205 €
Zone éloignée	. 356 €

Hors-piste	712 €
Pisteur secouriste	36 €/h
Engin de damage avec chauffeur	153 €/h
Motoneige ou quad avec chauffeur	97 €/h
Evacuation Ambulances Les Rousses, Morez, St Claude, Champagnole	

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs de secours pour la saison hivernale 2013/2014 ci-dessus.

b) Avenant au contrat de distribution des secours sur les domaines alpin et nordique passé avec la SAEM SOGESTAR

Un contrat relatif à la distribution des secours des domaines alpin et nordique a été signé le 29 novembre 2005 entre la Commune des Rousses et la SAEM SOGESTAR. Il convient d'actualiser par un avenant, les tarifs des secours sur piste votés précédemment et d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant. Accord unanime du conseil municipal.

- c) Transport en ambulance des accidentés des pistes de ski dans la commune des Rousses
- M. le Maire informe le conseil que la convention liant la commune des Rousses avec l'entreprise « ambulances des 4 villages » est arrivée à échéance le 30 avril 2013.

Une consultation a été effectuée le 10 septembre 2013 auprès de 13 prestataires pour un marché à bons de commande établi pour les 4 saisons hivernales de 2013 à 2017, avec un montant minimum de 1 500 € HT et maximum de 20 000 € HT.

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 27 septembre 2013 à 12 h 00.

Une seule offre a été reçue le 18 septembre 2013, celle des Ambulances et taxis des 4 villages des Rousses. Elle maintient les prix des prestations des précédentes années, soit 450 € l'évacuation, que ce soit en zone 1 (Cabinet médical des Rousses), zone 2 (hôpital de Morez) ou zone 3 (hôpital de Saint-Claude). Ce prix est fixe pour les 4 années du nouveau contrat.

Le conseil municipal accepte la proposition des Ambulances et taxis des 4 villages et autorise le Maire à signer le marché à bons de commande pour les saisons touristiques 2013/2014, 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017.

7 Renouvellement du bail du cinéma avec la société Modern cinéma et subvention exceptionnelle pour les 30 ans

Le bail signé avec la Société Modern Cinéma à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 9 ans pour la location des deux salles de cinéma arrivera à échéance le 31 décembre 2013.

Il convient de le renouveler pour une nouvelle période de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, avec une actualisation du loyer annuel qui s'élèvera à cette date à 9 696.08 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement du bail pour une période de 9 ans avec actualisation du loyer annuel et autorise M. le Maire à le signer au nom de la commune.

A l'occasion du 30ème anniversaire du cinéma, M. le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour fêter cet évènement qui aura lieu jeudi 12 décembre à 19h30 avec une présentation du nouveau film « Belle et Sébastien ». Cette somme correspond aux frais de la soirée et de la réception avec film.

Christophe MATHEZ rappelle que le conseil municipal a versé une subvention pour passer au numérique en 2012. Le cinéma a enregistré une perte de 17 % l'année dernière (il est dans la moyenne nationale). Il totalise 36 « avant-première » et il a enregistré 30 % d'augmentation de charges notamment d'électricité et d'entretien de la machine.

M. le Maire ajoute que le cinéma a perdu 2000 € d'aide d'Art et Essais à cause d'un manque de point minime, malgré les efforts faits avec Ciné Jeudi notamment. Il précise également que le cinéma des Rousses a désormais en gestion la programmation du cinéma de Morez.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à la Société Modern' cinéma à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de cet établissement.

8 Travaux

a) Rénovation de la gendarmerie : avenant n° 1 au lot 2 – isolation extérieure (entreprise BONGLET)

M. le Maire rappelle que par délibération du 30 mai 2013 attribuant les travaux aux entreprises retenues et arrêtant l'enveloppe prévisionnelle à 266 000 € TTC, des travaux complémentaires (isolation des parois verticales dans les combles et reprise des murs situés vers les rampes d'accès au bâtiment) ont été décidés en cours de chantier, entrainant une incidence économique sur le lot 2 isolation extérieure (entreprise BONGLET) ainsi qu'une plus-value de 9 613.95 € TTC. Cela porte le montant total du marché avec l'entreprise BONGLET à 160 385.82 € TTC.

Gilles BOURQUI fait un point sur le chantier et annonce qu'il arrive à son terme. Le chantier a respecté les délais et il y a une bonne coordination de chantier avec le SIDEC.

Christophe MATHEZ demande des informations sur l'isolation des combles par soufflage. M. le Maire indique que cela sera réalisé avant la fin de l'année.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot 2 « isolation extérieure » avec l'entreprise BONGLET.

b) Eclairage public communal : renouvellement du matériel vétuste 2ème tranche

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant : renouvellement matériel vétuste 2^{ème} tranche. Une participation financière peut être allouée par le SIDEC dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau.

Le programme d'éclairage public présenté est estimé à 32 871.42 € TTC, avec une participation du SIDEC de 50 % sur un montant plafonné à 30 000 €. La participation de la commune s'élèvera donc à 17 871.42 €

Ces travaux consistent en:

- La fourniture et pose de 9 postes d'éclairage public
- La fourniture et pose de 25 horloges astronomiques radiopilotées
- La dépose de 9 coffrets de commande d'éclairage public, y compris la dépose des câbles

Annie BERTHET demande si la commune a choisi une harmonie dans l'éclairage ou si c'est le SIDEC qui en fait le choix. Jean-Sébastien LACROIX répond que c'est le SIDEC qui passe le marché en gros et décide.

Gilles BOURQUI pense qu'il y aura une concertation. Annie BERTHET suggère d'en discuter avec le SIDEC avant la mise en place.

Jacques ROMAND pense que le transfert de la compétence éclairage public au SIDEC va coûter cher en entretien et en fonctionnement. Annie BERTHET ajoute que la commune fera des économies d'électricité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du matériel vétuste d'éclairage public 2ème tranche estimé à 32 871.42 € TTC dont 17 871.42 € à la charge de la commune.

9 Convention de servitude entre la SARL BURINI et ERDF : désignation d'une parcelle communale

Une convention de servitude en date du 25 octobre 2011 a été concédée par erreur à la SARL BURINI avec ERDF pour l'installation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle F 618. Or, cette parcelle est propriété de la commune.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la servitude de passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle F 618 appartenant à la commune.

10 Offre d'abonnements à la bibliothèque pour le loto du collège des Rousses

Le collège des Rousses organise chaque année un loto dont les bénéfices sont destinés à financer l'activité ski durant l'hiver.

Le comité d'organisation sollicite la commune pour obtenir des abonnements gratuits à la bibliothèque des Rousses qui seront mis en lots lors du loto du 29 novembre 2013.

M. le Maire propose d'offrir 20 abonnements enfants à 4,50€ afin d'encourager la lecture des jeunes. Accord unanime du conseil municipal.

11 Remboursement des frais de déplacement d'un agent en stage d'immersion : rectification de la délibération n° 3013-9-004

Le conseil municipal a décidé par délibération du 5 septembre 2013 de rembourser les frais kilométriques d'un agent en stage d'immersion. Or, une erreur a été commise dans cette délibération, notamment sur le tarif correspondant à un véhicule de 7 CV. En effet, celui-ci est de 0.32 € du kilomètre et non 0.597 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rectifier la délibération ci-dessus afin d'appliquer le bon tarif.

12 Liste des marchés signés par M. le Maire

Le conseil municipal a pris connaissance des dépenses engagées par M. le Maire.

Annie BERTHET remarque que ne figurent pas toutes les dépenses concernant le centre sportif. Robert BONNEFOY indique que les travaux réalisés au centre sportif figurent aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Jean-Sébastien LACROIX demande à quoi correspondent les deux factures du 30 septembre concernant les mobiles du service technique et de la police municipale. Il s'agit des factures de communications pour un mois.

13 Campagne de mécénat auprès de la fondation du patrimoine

M. le Maire présente les dossiers de restauration du patrimoine communal qu'il propose de restaurer.

A – horloge du clocher

Coût de la restauration : 3 803.28 € TTC qui sera réalisée par l'entreprise PRETRE de Mamirolle (Doubs). Elle consiste en un démontage complet, dégraissage et dérouillage des pièces et leur polissage, réfection des peintures, la réparation des pièces défectueuses, la restauration de l'armoire en bois.

Pour information, cette horloge a été acquise par la commune par délibération du 26 décembre 1920 et faisait suite à la reconstruction du clocher détruit par la foudre le 19 août 1920. Elle a été acquise auprès des Ets PROST Frères de Morez pour un coût de 5 000 F.



Après restauration, cette horloge pourra être exposée dans un lieu public (église) et sera en état de marche.

B/ Fontaine des Rousses d'Amont

Coût de la restauration : environ 6 800 € TTC avec option supplémentaire de remise en état du pavage autour de la fontaine (non chiffrée à ce jour). Ces travaux seront réalisés par M. Andrew LEBEE tailleur de pierre à FAY EN MONTAGNE (Jura).

La restauration consiste en la découpe de la partie supérieure de la fontaine sur 10 cm de haut et le remplacement de cette couvertine par une pierre dure non gélive à bord arrondi, aspect bouchardé vieilli. L'artisan procédera à l'évidement des joints, leur réfection à l'aide d'une résine adaptée et la pose de tranches de pierre pour les joints les plus gros. Une remise en état du cuvelage et du fond ainsi qu'un nettoyage complet de l'ensemble seront réalisés.

Une demande de devis complémentaire a été faite pour la remise en état du dallage autour de la fontaine.



Jacques ROMAND propose d'ajouter la fontaine de l'école des Landes.

C/ Remparts du Fort

A ce jour, ne disposant pas de photos ni de devis des travaux à réaliser, le conseil municipal pourrait prendre une délibération de principe pour la restauration des pans de murs qui se sont éboulés ces dernières années.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la campagne de souscription publique à destination des particuliers et des entreprises, et autorise M. le Maire à signer la convention à passer avec la Fondation du patrimoine.

L'architecte des bâtiments de France expertise les projets et donne son avis sur la proposition de restauration engagée.

14 - avenant pour les conteneurs semi-enterrés

Jacques ROMAND présente l'avenant complémentaire de pose de conteneurs semi-enterrés dans les hameaux et indique les emplacements. Il reste un point à la Planche Paget à déterminer en accord avec la commune de Bois d'Amont. Deux propriétaires sont concernés et l'un d'entre eux est en train de racheter la parcelle à l'autre.

M. le Maire pense qu'il y a un problème sur le secteur retenu aux Berthets car c'est l'endroit où le service de déneigement pousse la neige.

Maurice VANDELLE pense que les points entre les Berthet et le Noirmont sont très proches, alors qu'il n'y a pas d'emplacement à la Bourbe et au Gravier.

Gilles BOURQUI répond qu'il y a un quota à respecter au niveau des volumes.

Jacques ROMAND pense qu'il y a la possibilité d'en mettre au carrefour de la route de la Planche Paget et de la Route Internationale. Maurice VANDELLE suggère de revoir l'emplacement des Molochs aux Berthets.

Christophe MATHEZ trouve gênant qu'on ne mette plus de molochs aux Berthets car on a refusé de vendre le terrain à quelqu'un pour construire pour pouvoir implanter les molochs. Annie BERTHET indique qu'il y a aussi un problème de sécurité.

Jean-Sébastien LACROIX suggère d'en mettre plus au Noirmont et ne pas en mettre aux Berthets.

M. le Maire propose de surseoir à l'implantation des Molochs aux Berthets.

Maurice VANDELLE souhaite qu'une demande soit faite auprès du conseil général pour implanter des conteneurs semi-enterrés le long de la route internationale du côté du gîte le Grenier à La Bourbe. Gilles BOURQUI pense que ce sont les habitants de Bois d'Amont qui viendront déposer leurs ordures à cet endroit.

Maurice VANDELLE indique que vers l'école du Gravier, il y a un terrain communal qui pourrait convenir. Fabien CHAVIN-GAZALIER pense qu'il faut pouvoir s'arrêter et repartir.

M. le Maire propose de valider l'avenant sauf le point des Berthets.

15- Questions et informations diverses

a) Premier bilan des TAPs (Temps d'Accueil Périscolaires)

Christophe MATHEZ indique qu'avant de commencer en septembre, il a reçu l'équipe en charge des Taps. Les conseils des deux écoles ont eu lieu cette semaine.

Les Temps d'Accueil Périscolaire se passent très bien. La commune a embauché des personnes extérieures et nos équipes ont très bien pris les choses en main. Les ateliers proposés sont de qualité.

Il n'y a pas de problème signalé en conseil d'école primaire avec les parents d'élèves.

Pour la maternelle, le bilan est plus mitigé : les journées sont longues et les enfants sont perturbés par le changement de rythme. Les activités sont plus difficiles à organiser car les enfants sont fatigués. Ainsi, les TAPs sont plus bénéfiques pour les primaires.

Les activités choisies par les encadrants et les enfants tournent dans les ateliers.

Annie BERTHET demande quel est le coût de ces TAPs. Christophe MATHEZ indique que la commune rémunère les intervenants extérieurs à 20€ de l'heure, sinon les agents de la commune sont rémunérés selon leur cadre d'emploi. La commune perçoit une subvention de 50€ par enfant scolarisé à laquelle s'ajoute un complément de la Caisse d'Allocation Familiale de 45€ par élève pour l'année scolaire.

Christophe MATHEZ pense que le seul problème porte sur le rythme scolaire élevé pour les enfants de maternelle, mais la commune assume le service.

Christophe MATHEZ ajoute que les APC (Aide Personnalisée Complémentaire) organisés par l'éducation nationale en parallèle des TAP ont commencé et cela se passe bien. Il remercie toute l'équipe pour son implication, les conseils d'écoles et les parents d'élèves sont globalement satisfaits. Il remercie aussi les élus pour la mise en place de ce nouveau service.

b) Révision du PLU

Sylvie TINGUELY informe le conseil municipal que deux propriétaires sur le secteur du Grand Cher dont les terrains ont été classés en zone agricole, l'ont accusée d'avoir demandé ce classement alors que ces parcelles figuraient en zone d'urbanisation à long terme. Cette information leur aurait été donnée, par M. le Maire et « en mairie ». Les conséquences immédiates du mécontentement de ces propriétaires sont les clôtures arrachées. Sylvie TINGUELY rappelle qu'elle n'a jamais participé à aucune réunion de zonage et elle n'a jamais demandé que ces terrains soient classés en zone agricole. Elle n'a pas non plus d'avis sur ce classement. Le GAEC ne pourra plus exploiter ce secteur. Elle ne veut pas que ce classement lui soit imputé car elle n'en est absolument pas responsable, mais le résultat est que son exploitation agricole se trouve pénalisée.

M. le Maire répond qu'il n'a jamais prononcé ces paroles, c'est mensonger et grave. En 2011, quand il a été réélu maire, le zonage était déjà fait sur le grand Cher. La commune peut faire un procès en diffamation contre ces personnes et peut exiger que Madame TINGUELY cite des noms pour se défendre.

Robert BONNEFOY ajoute que c'est la commission qui a classé ces terrains en zone agricole, ce n'est pas une seule personne. Frédéric BOURLAND ajoute que cette décision était collégiale.

Jean-Sébastien LACROIX propose de rencontrer ces personnes en mairie pour leur expliquer cette décision.

Robert BONNEFOY indique que ces propriétaires auraient pu venir voir le commissaire-enquêteur. Sylvie TINGUELY pense qu'ils sont venus.

M. le Maire rappelle que la révision du PLU a été lancée en début de mandat, trois ans d'étude ont été faits sans sa participation pour aboutir à 18 hectares de terres urbanisables.

Sylvie TINGUELY réaffirme qu'elle n'a absolument pas demandé que les terrains soient classés en zone agricole et n'a pas non plus demandé à ce que quelqu'un le fasse pour elle.

Robert BONNEFOY rappelle que le POS contenait 36 ha urbanisables, maintenant il ne reste que 18 ha : il n'y a pas que ce secteur-là qui n'est plus urbanisable.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande si M. le Maire a des retours concernant l'enquête publique. M. le Maire indique que le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 8 jours pour transmettre une première synthèse, puis un mois pour remettre son rapport.

Sylvie TINGUELY demande s'il y a recours après l'adoption du PLU, si cela peut retarder la mise en application. M. le Maire pense qu'il y aura des recours.

c) Conseil municipal des jeunes Béatrice CHAVETNOIR souhaite savoir si les personnes qui ont participé à la soirée Halloween ont été remerciées. M. le Maire indique qu'il a vu M. et Mme DEPAEMELAERE pour les remercier personnellement. Béatrice CHAVETNOIR souhaite qu'un geste supplémentaire soit fait par la commune pour les remercier.

- d) Borne camping-car Annie BERTHET demande si une décision a été prise pour la réparation de la borne camping-car en raison du coût très important de la réparation. Véronique CUENOT répond qu'un bilan financier sera fourni précisant le coût d'acquisition, les dépenses d'entretien et les recettes.
- e) Béatrice CHAVETNOIR demande quelles sont les relations entre la commune et M. Jacques RABASA car elle a entendu dire que M. RABASA aurait fait un recours contre la commune au Tribunal concernant les travaux d'aménagement de la RN5. M. le Maire n'est pas au courant mais il rappelle que les travaux d'aménagement de la RN5 sont du ressort de la DIR et qu'une enquête publique vient d'être réalisée par l'Etat. M. RABASA a eu la possibilité de rencontrer le commissaire-enquêteur.

f) Parking souterrain
M. le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion de la commission des finances est prévue le 14 novembre à 10 h 00 avec Me LUCENET-PERCHE. M. GALLAY annonce qu'une banque suisse est prête à missionner un expert en vue de financer partiellement cette acquisition. Christophe MATHEZ rappelle que la vente à terme est expirée depuis un an et que la commune a demandé par délibération la mise en jeu des garanties conservées au profit de la commune par le biais du privilège du vendeur avec réserve de l'action résolutoire, complétée de l'affectation hypothécaire consentie par la SCI Les Gentianes. La commune doit donc récupérer les parkings et le local commercial, M. GALLAY n'a donc plus rien à voir avec la commune. Il ne comprend donc pas pourquoi un expert bancaire vient expertiser le bâtiment.

M. le Maire pense que M. GALLAY cherche à gagner du temps. Christophe MATHEZ trouve qu'il n'est pas normal que la décision du conseil municipal ne soit pas encore appliquée.

Calendrier des manifestations et réunions :

11 novembre à 10h45 : cérémonie au monument aux morts 12 novembre à 18h : réunion de préparation du téléthon

5 décembre à 18h30 : conseil municipal

Jean-Sébastien LACROIX informe que le conseil municipal des jeunes (commission environnement) procédera à la plantation d'un arbre samedi 9 novembre à 11h sur l'aire de jeux des Mésanges. En ce qui concerne l'entretien des pré bois à la Pillarde, le plan de financement a évolué car le conseil général de l'Ain qui s'était engagé à financer à 33% de la dépense, a réduit sa participation financière à 12,5%. Ainsi, la participation supplémentaire de la commune serait de 2000 €.

Séance levée à 22h56 Le Secrétaire de séance,

Jean-Sébastien LACROIX

Le Maire,

Bernard MAMET